



RAPPORT ANNUEL 2020 CONCERNANT LE
*RÈGLEMENT NUMÉRO 18-516 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE DE LA MRC DES MASKOUTAINS*

Déposé lors de la séance du conseil du 20 janvier 2021

Résolution numéro 21-01-15

01330/15794

1- Préambule

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle doit être déposé annuellement lors d'une séance du conseil.

2- Objet

Le présent rapport a comme principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC des Maskoutains en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son *Règlement numéro 18-516 sur la gestion contractuelle de la MRC des Maskoutains*.

Celui-ci a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains tenue le 28 novembre 2018, par le biais de la résolution numéro 18-11-311, le tout, conformément à l'article 938.1.2 du CM.

Son entrée en vigueur est le 11 décembre 2018.

Ce règlement a été publié sur le site Internet de la MRC des Maskoutains et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.

Depuis son adoption, aucune modification n'a été apportée à ce règlement.

3- Contrats octroyés par la MRC des Maskoutains en 2020

Conformément à l'article 961.3 du CM, la liste des contrats octroyés par la MRC des Maskoutains et comportant une dépense d'au moins de 25 000 \$ est publiée sur son site Internet, via le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, couramment appelé SEAO :

https://seao.ca/Reports/Rapport_Adjudication.aspx?q_org_id={2e476161-a6b3-43ce-8ddf-ea626bc69985}&sd=20200107&ed=20210107

Voici un tableau sommaire des contrats d'au moins de 25 000 \$ pour l'année 2020 :

Fournisseur	Objet du contrat	Type	Prix (taxes incluses)	Durée du contrat	Mode de passation
4182901 Canada inc. (Service d'entretien Global)	Entretien ménager du poste de police de la MRC – 2020-2022	Services d'entretien ménager – Entretien, réparation, modification, réfection et installation de biens et d'équipement	52 428,60 \$	➤ 24 février 2020 au 23 février 2022	Appel d'offres sur invitation
Pika Design	Mandat portant sur l'organisation et la communication – Édition 2020 de la <i>Journée de l'Emploi de la Grande région de Saint-Hyacinthe</i>	Gestion d'événements – Services d'élaboration de plan de communication – Services de communication, de photographie, de cartographie, d'impression & de publication	27 306,56 \$	➤ 17 janvier au 13 mai 2020	Appel d'offres sur invitation

Fournisseur	Objet du contrat	Type	Prix (taxes incluses)	Durée du contrat	Mode de passation
3022528 Canada inc. (Décor Experts Expo)	Location afférent à soutenir l'aménagement et la logistique – Édition 2020 de la <i>Journée de l'Emploi de la Grande région de Saint-Hyacinthe</i>	Service de nature technique – Location à bail – Location d'équipement	49 258,17 \$	➤ 11 mars au 13 mai 2020	Appel d'offres sur invitation
Huard Excavation inc.	Travaux d'entretien de la Rivière Delorme, br. 20, 21 & 22, – (001-2020)	Travaux de construction – Cours d'eau – Ponceaux – Canaux – Canaux d'irrigation	222 920,92 \$	➤ 12 février au 31 mai 2020	Appel d'offres public
9011-4901 Qc inc. (Les Entreprises Bertrand Graveline)	Travaux d'entretien du cours d'eau Vandal, br. 6 & Rivière Delorme, br. 46, 52, 53 & 54 – (003-2020)	Travaux de construction – Cours d'eau – Ponceaux – Canaux – Canaux d'irrigation	109 487,93 \$	➤ 8 juillet au 31 octobre 2020	Appel d'offres public
Excavation JRD	Travaux d'entretien du Ruisseau des Aulnages, br. 22 & 23 & cours d'eau Delorme, br. 5, 6 & 7 – (004-2020)	Travaux de construction – Cours d'eau – Ponceaux – Canaux – Canaux d'irrigation	102 552,80 \$	➤ 8 juillet au 31 octobre 2020	Appel d'offres public
9011-4901 Qc inc. (Les Entreprises Bertrand Graveline)	Travaux d'entretien du cours d'eau Gilbert, principal & collecteurs B, D et E & Ruisseau Rouge, br. 4 – (005-2020)	Travaux de construction – Cours d'eau – Ponceaux – Canaux – Canaux d'irrigation	113 989,66 \$	➤ 8 juillet au 31 octobre 2020	Appel d'offres public
Excavation J.F. Tétreault inc.	Travaux d'entretien du cours d'eau Décharge des Douze Nord, principal & et Mont-Louis, principal & br. 3 – (006-2020)	Travaux de construction – Cours d'eau – Ponceaux – Canaux – Canaux d'irrigation	231 978,74 \$	➤ 8 juillet au 31 octobre 2020	Appel d'offres public
Excavation J.F. Tétreault inc.	Travaux d'entretien du cours d'eau Jolicoeur, principal, br. 1 & 4 – (007-2020)	Travaux de construction – Cours d'eau – Ponceaux – Canaux – Canaux d'irrigation	214 608,48 \$	➤ 8 juillet au 31 octobre 2020	Appel d'offres public
9011-4901 Qc inc. (Les Entreprises Bertrand Graveline)	Travaux d'entretien du Ruisseau Plein Champ, br. 3 – (008-2020)	Travaux de construction – Cours d'eau – Ponceaux – Canaux – Canaux d'irrigation	92 192,70 \$	➤ 8 juillet au 31 octobre 2020	Appel d'offres public

En ce qui concerne les contrats comportant une dépense de moins de 25 000 \$, ceux-ci ne sont pas compilés sur *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec*, couramment appelé SEAO.

Aussi, et conformément à l'article 961.4 du CM, une liste présente les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier avec un même cocontractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Elle est publiée sur son site Internet une fois par année.

4. Mode de sollicitation

La MRC des Maskoutains peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

L'estimation de la dépense du contrat à octroyer sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser. Lors d'une demande de prix de gré à gré, les justifications visant la transparence et la saine gestion des fonds publics doivent être présentées et des mesures doivent avoir été prévues afin de favoriser la mise en concurrence et la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

La MRC des Maskoutains a adopté, dans son règlement de gestion contractuelle, diverses mesures conformément à l'article 938.1.2 du CM.

5- Mesures

Des mesures sont établies concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas.

6- Plainte

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du *Règlement numéro 18-516 sur la gestion contractuelle de la MRC des Maskoutains*.

Aucune plainte n'a été reçue concernant la *Procédure régissant la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques par la MRC des Maskoutains* adoptée par le biais de la résolution numéro 19-05-127, lors de la séance ordinaire du conseil du 8 mai 2019.

7- Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du *Règlement numéro 18-516 sur la gestion contractuelle de la MRC des Maskoutains*.

8- Respect du règlement de gestion contractuelle

Tous les contrats octroyés au cours de l'année 2020 respectent le *Règlement numéro 18-516 sur la gestion contractuelle de la MRC des Maskoutains* et les différentes lois applicables en matière contractuelle.

La MRC des Maskoutains, fait preuve d'une vigilance et de rigueur dans tout le processus de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance du 20 janvier 2021

Saint-Hyacinthe, le 7 janvier 2021



M^e Magali Loisel, greffière